



L'action en faveur des déplacés

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison d'un conflit, de violences ou d'atteintes aux droits de l'homme forment désormais la plus importante population relevant de la compétence du HCR. À la fin de l'année 2009, on dénombrait plus de 27 millions de déplacés internes de par le monde. Six pays – la Colombie, la République démocratique du Congo (RDC), l'Iraq, le Pakistan, la

Somalie et le Soudan – abritent plus de la moitié des déplacés internes du monde. L'année 2010 a été marquée par d'autres déplacements massifs de populations, déclenchés par le tremblement de terre qui a ravagé Haïti en janvier, la vague de violences au Kirghizistan en juin et les inondations sans précédent qui ont accompagné la mousson au Pakistan en août.

La protection et l'assistance que le HCR prodigue depuis près de 40 ans aux

déplacés internes sont progressivement devenues plus systématiques et plus prévisibles, en particulier dans les situations d'urgence complexes, en raison du processus de réforme humanitaire. Fondé sur le constat qu'aucune organisation n'était spécifiquement mandatée pour répondre aux besoins des déplacés internes, ce processus a été lancé en 2005 et a conduit à l'adoption de l'approche modulaire interorganisations, en vertu de laquelle le HCR dirige ou



Le HCR accorde à chaque famille de retour dans sa localité une allocation logement qui lui permettra de reconstruire sa vie dans les districts du nord de Sri Lanka, déchirés par la guerre.

HCR / D. SENEVIRATNE

internes

codirige au niveau global les trois modules responsables de la coordination et de la gestion des camps (CCCM), des abris d'urgence et de la protection.

L'approche interorganisations a facilité l'élaboration de normes communes, renforcé la capacité de toutes les organisations et procuré un appui et des outils opérationnels aux modules sur le terrain. Aujourd'hui, l'approche modulaire est appliquée dans 40 situations d'urgence à travers le monde et le HCR dirige des modules

individuels dans 24 pays. Il offre protection et assistance à plus de 15,6 millions de déplacés internes, un nombre qui a plus que doublé au cours des dix dernières années.

Depuis l'adoption de l'approche modulaire, le HCR a intégré la protection des déplacés internes ainsi que l'assistance en leur faveur à toutes ses activités. Dans le même temps, de nouvelles initiatives ont visé à harmoniser les politiques et les normes appliquées aux réfugiés ou aux déplacés

internes et à favoriser des échanges féconds de bonnes pratiques entre les deux types d'opérations.

Comme toute intervention efficace auprès des déplacés internes repose sur les contributions de nombreux partenaires – gouvernements, ONG nationales et internationales, société civile et institutions onusiennes –, l'amélioration de la coordination est une priorité. En 2010, des formations ont été assurées à cet effet au Yémen et en Afrique de l'Ouest. Un module de

formation global, traitant des trois secteurs dirigés par le HCR, a été lancé à titre expérimental au Népal et sera plus largement appliqué en 2011. Le Centre d'apprentissage global du HCR a entrepris d'évaluer le programme destiné à former les cadres supérieurs à la problématique du déplacement interne et le Haut Commissariat espère lancer en 2011 un module de formation en ligne sur cette question, à l'intention de l'ensemble du personnel.

En 2011, l'engagement du HCR auprès des déplacés internes continuera de profiter des effets bénéfiques de ses partenariats avec l'ensemble de la communauté humanitaire, au niveau national comme au niveau international. Le Haut Commissariat s'est déclaré disposé à assumer une direction plus prévisible du module de protection dans les situations d'urgence suscitées par des catastrophes naturelles, en consultation avec des partenaires et des gouvernements nationaux. Le Service commun de profilage interorganisations, créé en coopération avec le Conseil danois pour les réfugiés, le Centre de suivi des déplacements internes du Conseil norvégien pour les réfugiés, le FNUAP, l'OIM et le BCAH continuera d'appuyer les opérations sur le terrain en recueillant des données fiables sur les populations déplacées. Dans ce contexte, le module de protection et le Service commun ont mené, en étroite collaboration, une opération de profilage au Yémen en juin et en juillet 2010.

Modules dirigés par le HCR			
Pays	Protection	Abris d'urgence*	CCCM
Afghanistan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Bénin		<input checked="" type="checkbox"/>	
Burundi	<input checked="" type="checkbox"/>		
Colombie	<input checked="" type="checkbox"/>		
Côte d'Ivoire	<input checked="" type="checkbox"/>		
Éthiopie	<input checked="" type="checkbox"/>		
Guinée	<input checked="" type="checkbox"/>		
Iraq	<input checked="" type="checkbox"/>		
Kenya	<input checked="" type="checkbox"/>		
Kirghizistan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Libéria	<input checked="" type="checkbox"/>		
Népal	<input checked="" type="checkbox"/>		
Ouganda	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Pakistan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Philippines	<input checked="" type="checkbox"/>		
RCA	<input checked="" type="checkbox"/>		
RDC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
République dominicaine	<input checked="" type="checkbox"/>		
Somalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Soudan	<input checked="" type="checkbox"/>		
Sri Lanka	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Tchad (oriental)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Yémen	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Zimbabwe	<input checked="" type="checkbox"/>		

* Comprend les pays où les fonctions de direction ou de présidence sont partagées avec d'autres organisations.

En qualité de coresponsable de l'Équipe spéciale interorganisations sur l'approche modulaire, le HCR jouera un rôle déterminant dans la définition des futures politiques et dans la mise en

œuvre des recommandations présentées à l'issue de la deuxième phase de l'évaluation interorganisations de l'approche modulaire.

Module de protection

En septembre 2010, le module global de protection avait mené des missions de protection et des missions intermodulaires d'appui en Afghanistan, en Colombie, au Népal, au Pakistan et au Yémen. Des spécialistes et de hauts responsables ont été dépêchés auprès de modules de protection sur le terrain, notamment au moyen des fichiers ProCap et *Surge*. Parmi les autres collaborateurs déployés, citons des spécialistes de l'action auprès des personnes âgées et des handicapés, ainsi que des spécialistes du logement, des problèmes fonciers et des questions de propriété. Le personnel du HCR et les experts fournis par le module global de protection ont appuyé des opérations d'urgence en Haïti, aux Philippines, au Kirghizistan et au Pakistan.

En 2010, le module a également progressé dans l'élaboration de normes globales pour la protection des déplacés internes. Le lancement de la version révisée du *Manuel pour la protection des déplacés internes* a été une réalisation importante. Le HCR et d'autres membres du module ont en outre contribué, sous la houlette du Représentant spécial du Secrétaire général (RSG) pour les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, à la finalisation du Cadre de l'IASC pour des solutions durables en faveur des déplacés internes et des Directives opérationnelles sur la protection des personnes dans les situations de catastrophe naturelle.

Le module de protection a continué de collaborer avec le RSG. Un membre du personnel du bureau du RSG, accueilli au sein de la Division de la protection internationale, a été déployé au Kenya et au Yémen en 2010 pour appuyer l'élaboration de politiques nationales en faveur des déplacés internes. Il est à espérer que cette collaboration se poursuivra en 2011.

En s'appuyant sur une enquête de terrain destinée à déceler les lacunes dans les politiques et les orientations, en 2011, le HCR continuera de communiquer des conseils opérationnels à ses bureaux sur le terrain et d'appuyer la définition de normes globales au travers du module de protection. Celui-ci mettra à l'essai une

méthodologie destinée à faciliter l'intégration de la protection dans d'autres modules. Il se concentrera également sur l'efficacité de la mise en œuvre opérationnelle et appuiera notamment l'application du Cadre pour des solutions durables en dans le nord de l'Ouganda.

En 2011, le module de protection consolidera sa fonction de définition

de normes et de politiques en termes de renforcement des capacités et d'appui opérationnel auprès des modules de terrain. Le recensement des bonnes pratiques, l'appui aux évaluations des besoins et la participation aux missions intermodulaires seront intensifiés.

Tout en soutenant en priorité les opérations confrontées à de nouvelles

situations d'urgence, le module consolidera ses liens avec au moins cinq modules de protection sur le terrain. Enfin, le module de protection continuera de mettre à disposition des spécialistes de questions intersectorielles, tels que l'âge et le handicap, ainsi que des officiers de protection supérieurs au moyen du fichier proCap.

Module des abris d'urgence

Le HCR, qui dirige ou codirige le module des abris d'urgence dans neuf opérations, continuera d'améliorer sa capacité d'intervention au niveau global comme au niveau national, et appuiera la coordination ainsi que l'exécution d'activités en rapport avec les abris dans les pays concernés.

Plus précisément, le HCR entend :

- Offrir un appui aux opérations sur le terrain engagées dans des activités liées aux abris d'urgence en améliorant leur capacité à faire face à des crises provoquées par des déplacements internes de population ; garantir des déploiements d'urgence ; et entreposer

une quantité suffisante d'articles non alimentaires, dont des tentes, des couvertures et des bâches en plastique.

- Améliorer ses capacités et celles de ses partenaires, au niveau global comme au niveau national, au travers d'un programme de formation des formateurs.
- Travailler en étroite coordination avec plus de 40 partenaires modulaires au niveau global et de nombreux autres sur le terrain, afin d'assurer une prise en charge homogène des besoins dans le secteur des abris d'urgence et une utilisation rationnelle des ressources.

- Encourager l'utilisation d'instruments de programmation essentiels produits par le module global des abris d'urgence, aider à répondre à la demande de compétences techniques et contribuer à l'élaboration de normes relatives aux articles non alimentaires, aux tentes de secours et aux matériaux pour abris provisoires.
- Fournir un appui technique pour les évaluations des besoins, l'élaboration de stratégies relatives aux abris et les plans d'urgence.

Module de la coordination des camps et de la gestion des camps (CCCM)

Le HCR dirige ou codirige le module de CCCM dans cinq opérations. En 2011, les efforts visant à renforcer la capacité de gestion et de coordination des camps sur le terrain se poursuivront moyennant l'élaboration d'outils et de directives, le déploiement d'un personnel qualifié, des missions d'appui technique et des formations. Pour y parvenir, le Haut Commissariat poursuivra en 2011 les objectifs stratégiques suivants :

- Assurer la mise en œuvre des modules de CCCM sur le terrain.
- Apporter des compétences en matière de CCCM aux opérations sur le terrain, moyennant des déploiements.
- Mettre l'accent sur le renforcement des capacités des homologues nationaux.

- Mettre en œuvre les outils d'évaluation des besoins et de gestion des informations en coordination avec l'Équipe spéciale de l'IASC sur l'évaluation des besoins et d'autres modules.

- Mettre à disposition des compétences techniques sur certaines questions thématiques, telles que les évaluations participatives, ainsi que la direction et la gestion communautaires.

En 2011, l'Organisation déploiera un effort particulier pour couvrir plus largement la formation relative à la coordination des modules ; elle disposera ainsi de moyens internes plus solides pour gérer et coordonner efficacement les camps. Le HCR lancera également le module de formation des formateurs destiné au personnel national, dans le but spécifique de renforcer la capacité de son personnel national et de celui de ses partenaires.

En outre, les Principes directeurs sur les centres collectifs et les Principes directeurs relatifs à la fermeture des camps continueront d'être diffusés et seront plus systématiquement appliqués.

Le Haut Commissariat continuera à participer aux travaux de l'Équipe spéciale de l'IASC sur les évaluations des besoins et s'attachera, en collaboration avec d'autres organisations, à élaborer des directives ainsi que des supports de formation, à définir des indicateurs et des normes, et à concevoir des méthodologies d'évaluation des besoins. Il continuera également à intégrer une composante relative à la collecte de données, à la gestion des informations et à l'évaluation des besoins dans la formation sur la préparation aux situations d'urgence.



Une ancienne déplacée interne (en Ouganda) cueille du sésame planté à proximité de son village d'origine.

HCR / E. DENHOLM

Opérations en faveur des déplacés internes : faits marquants

(Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter aux chapitres sur les différents pays.)

○ Kirghizistan

De graves violences intercommunautaires ont éclaté dans la ville d'Och, située au sud du pays, en juin 2010, entraînant le déplacement de quelque 300 000 personnes au Kirghizistan et contraignant 75 000 autres individus à gagner l'Ouzbékistan voisin. Les personnes qui forment ces deux groupes sont en grande partie d'ethnie ouzbèke. Le HCR a organisé une opération d'urgence pour répondre à des besoins vitaux dans les semaines qui ont suivi les troubles.

Après les retours en masse survenus à la fin du mois de juin, le Haut Commissariat a réorienté ses activités pour prendre en charge d'autres besoins

fondamentaux, concernant notamment la sécurité physique, les vivres, les vêtements, les articles médicaux et d'hygiène, ainsi que l'assistance psychosociale et juridique. Le module de protection a décelé un certain nombre de problèmes de protection critiques, en rapport notamment avec la restitution des biens et les indemnités, les détentions arbitraires et le harcèlement dont de jeunes Ouzbeks de souche auraient été victimes, et la défiance entre communautés. Moyennant des interventions à Och et à Jalal-Abad, le HCR s'efforce de procurer des abris d'urgence à 75 000 personnes qui ne peuvent rentrer, tout en recherchant des solutions pour les loger durablement.

○ Pakistan

Les violentes pluies de mousson – les plus fortes des 80 dernières années – qui ont déferlé sur le Pakistan en juillet et en août 2010 ont submergé un cinquième du territoire, fait 1 600 morts et touché plus de 20 millions de personnes. Parmi les populations sinistrées se trouvaient deux populations déplacées précédemment, auprès desquelles le HCR était déjà engagé, à savoir des réfugiés afghans et des déplacés pakistanais ayant fui un conflit armé. Le Haut Commissariat a monté immédiatement une opération pour apporter une aide vitale à des centaines de milliers de gens, dont des réfugiés, des personnes antérieurement ou

nouvellement déplacées et d'autres communautés sinistrées. Pendant l'intervention de protection initiale, l'assistance a été orientée sur les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes chefs de famille. Il a été déterminé que les problèmes les plus immédiats des populations sinistrées étaient la séparation des familles, les risques encourus par les enfants séparés et non accompagnés et la restitution des biens.

○ Philippines

La première intervention du HCR en faveur des personnes déplacées à l'intérieur des Philippines a débuté à la fin de l'année 2009, lorsque la population a été obligée de fuir des inondations dans l'île de Luçon. L'objectif était alors de renforcer les capacités de protection du Gouvernement et d'appuyer une assistance communautaire auprès des plus vulnérables. Le Gouvernement ayant par la suite demandé qu'une protection renforcée soit accordée aux personnes déplacées par un conflit à Mindanao Centre, le HCR met aujourd'hui en place un module de protection au sud des Philippines.

Les interventions du HCR compléteront le travail déjà entrepris par d'autres acteurs. Le module de protection appuiera les initiatives menées par les autorités pour protéger les déplacés internes en renforçant le cadre juridique et institutionnel de protection, en améliorant l'accès aux services éducatifs et médicaux, et en encourageant les déplacés à participer activement aux processus décisionnels relatifs à l'action humanitaire et aux solutions durables.

○ Somalie

Le conflit qui déchire depuis si longtemps la Somalie n'a donné aucun signe d'apaisement en 2010. C'est le cas en particulier au sud et au centre du territoire et à Mogadiscio, où les combats entre les milices et les soldats de la paix de l'Union africaine se poursuivent. Parallèlement, de vastes pans du sud et du centre du pays sont toujours contrôlés par des groupes islamistes d'opposition, notamment Al-Shabaab. Les combats intenses, les bombardements aveugles, les actes d'intimidation et les décès de civils à Mogadiscio et dans ses alentours ont entraîné des déplacements massifs en 2010. Ces facteurs, aggravés par des sécheresses et des inondations récurrentes, ont conduit le HCR à revoir à la hausse ses planifications pour pouvoir répondre aux besoins de 1,6 millions de déplacés internes en 2011.

Le conflit en Somalie a affaibli les mécanismes traditionnels de protection clanique, sur lesquels les civils pouvaient compter pour garantir leur sécurité par le passé. Le manque d'accès humanitaire est toujours le principal obstacle aux activités de protection et d'assistance en Somalie. En 2011, le HCR continuera de se concentrer sur la réponse d'urgence aux déplacements, en particulier dans le secteur des abris. Les populations déplacées bénéficieront de programmes supplémentaires destinés à encourager leur autosuffisance, à contrer la violence sexuelle et sexiste et à aider les victimes à obtenir réparation.

○ Yémen

Après un cessez-le-feu conclu en février 2010 entre le Gouvernement yéménite et le groupe Al-Houthi, un petit nombre de familles ont entrepris de regagner leur domicile au nord du pays. L'instabilité persistante a cependant empêché de mettre œuvre des solutions durables pour la plupart des gens et le nombre de déplacés internes a fortement augmenté, pour atteindre selon les estimations 304 500 personnes. Les mines terrestres, la destruction des logements, le manque de moyens de subsistance et de services essentiels, la présence d'acteurs armés dans la plupart des secteurs et le peu de confiance que suscite le processus de paix sont autant d'obstacles au retour sûr et durable des déplacés.

Assurant la direction du module de protection, le HCR participe en outre au profilage des déplacés internes, à l'orientation psychosociale et juridique des personnes déplacées et rapatriées, au renforcement des capacités des autorités locales et aux secours d'urgence prodigués aux populations déplacées et de retour. Le Haut Commissariat se propose d'améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables, encore déplacées ou de retour dans leur localité, d'identifier les problèmes de protection dans les zones de retour et de promouvoir la recherche de solutions durables. Il continuera également d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour élaborer une politique nationale en faveur des déplacés internes. ■

COMME TOUTE INTERVENTION EFFICACE AUPRÈS DES DÉPLACÉS INTERNES
REPOSE SUR LES CONTRIBUTIONS DE NOMBREUX PARTENAIRES
– GOUVERNEMENTS, ONG NATIONALES ET INTERNATIONALES, SOCIÉTÉ CIVILE
ET INSTITUTIONS ONUSSIENNES –, L'AMÉLIORATION DE LA COORDINATION
EST UNE PRIORITÉ